

REGLEMENT LA VOIE ROMAINE

14 AVRIL 2024 à FONDETTES (37)

Alerte Sportive Fondettes section VTT

Randonnée VTT, GRAVEL, MARCHE et TRAIL, sans chronométrage et sans classement, sur les communes de Fondettes, Luynes, Saint Etienne de Chigny, Pernay, Cinq Mars la Pile, Maziere de Touraine, Saint Roch

Participants :

Ces randonnées sont ouvertes à toutes et tous, licencié(e)s ou non et sans limite d'âge.

Sur les parcours, les mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable.

Lors de l'inscription, au dos du bulletin d'inscription, une autorisation parentale obligatoire sera à remplir et à signer.

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame

autorise mon enfant (nom) (prénom)

à participer à la randonnée de l'ASFVTT "La Voie Romaine" qui a lieu à Fondettes le dimanche matin 14 avril 2024.

Fait à : Fondettes Le : 14/04/2024 Signature :

Parcours et horaires de départ :

VTT et GRAVEL :

> 4 parcours VTT/GRAVEL de 31, 48, 64 et 85 km.

Départ libre dès 7h30

Départ maxi 8h30 pour le 85 km

> 1 parcours VTT de 15 km encadré par le club.

1 seul départ groupé à 9h30.

MARCHE et TRAIL :

> 2 parcours MARCHE/TRAIL de 10 et 15 km.

Le parcours 31 km VTT/GRAVEL sera également possible en TRAIL.

Départ libre dès 7h30

Inscriptions :

Inscriptions de 7h30 à 10h00 au Club House Foot Raymond Tournais, rue Nicolas Poussin à Fondettes.

Tarif : 5 € pour tous les licenciés (FFC-FFCO-FFCT-Ufolep) et 6 € pour les non licenciés. Gratuit pour les moins de 14 ans. 1€ de réduction pour les membres de l'ASF et sociétaires du Crédit Agricole (sur justificatif).

Ravitaillements :

> 3 ravitaillements sur les parcours VTT/GRAVEL, 1 sur les parcours de MARCHE/TRAIL.

Ouverture de 8h30 à 11h suivant le positionnement.

> 1 ravitaillement à l'arrivée ouvert de 10h à 12h30

Sécurité:

Le port du casque est obligatoire.

Chaque participant s'engage à ce que l'ensemble de son matériel soit conforme à la pratique du VTT et GRAVEL, notamment au niveau des organes de sécurité : frein, casque ...

Les participants sont tenus de respecter, sur la totalité du parcours, le code de la route et les arrêtés.

Merci de respecter l'environnement tout au long des parcours en conservant avec vous les emballages de vos produits énergétiques, chambres à air usagées ou toute autre pièce détachée.

Adapter sa vitesse aux difficultés du parcours et en particulier lors des rencontres d'autres usagers.

Être courtois avec les autres usagers des chemins.

En cas d'accident, appelez le 112

Organisation:

L'organisation de la randonnée a souscrit une assurance « responsabilité civile ».

L'organisation recommande aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

La participation à la manifestation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après la randonnée (défaillance physique, accident...).

Droit à l'image:

Toutes les photos de la randonnée et des participants pourront être utilisées par les organisateurs.

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

www.asfvtt.com

